

Le Canada présidera le Groupe de soutien régional à l'action antimines du Pacte de stabilité



Qu'est-ce que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est?

Il s'agit d'un processus qui a pour but de promouvoir la paix, la prospérité, la stabilité et la coopération régionale par le biais de l'intégration complète de tous les pays de l'Europe du Sud-Est aux structures européennes et euro-atlantiques en matière de politique, d'économie et de sécurité.

Pourquoi est-il important?

Le Pacte de stabilité regroupe en un seul endroit les efforts visant à susciter dans cette région des réformes politiques, économiques et sociales, ainsi qu'en matière de sécurité, et fournit un mécanisme qui permet aux États de la région d'exprimer leurs points de vue.

Quel est le rapport entre le Pacte de stabilité et l'action contre les mines?

Un comité spécial sur l'action antimines a été créé sous les auspices de la troisième table de travail du Pacte, qui porte sur les questions de sécurité. Puisque de nombreux États de l'Europe du Sud-Est sont aux prises avec le fléau des mines antipersonnel, il est tout à fait logique que l'action antimines fasse partie d'une approche plus globale visant à renforcer la sécurité des États participants.

Le Pacte de stabilité a mis sur pied un Groupe de soutien régional à l'action antimines, dont le Canada assume actuellement la présidence. On définit présentement les rôles et responsabilités de ce groupe.

Quel sera le rôle du Groupe de soutien régional à l'action antimines?

De façon générale, le Groupe de soutien régional à l'action antimines servira de catalyseur pour promouvoir l'action antimines dans la région et pour y faciliter l'harmonisation des efforts et cerner les projets sur le terrain qui sont susceptibles d'avoir les résultats les plus tangibles.

Le groupe servira également de point de convergence pour favoriser l'échange de renseignements et de normes, ainsi que de centre de liaison entre tous les membres. Notre rôle consiste essentiellement à faciliter, à appuyer, à coordonner et à encourager. Le Groupe n'a pas le mandat d'évaluer, de gérer ou de diriger les programmes actuels. Nous ne voulons surtout pas empiéter sur les mécanismes de coordination déjà en place, comme celui des Nations Unies. ●



Le lieutenant-général canadien (retraité) Gordon Reay a récemment été nommé président du Groupe de soutien régional à l'action antimines, qui œuvre sous les auspices du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Dans une entrevue accordée à Passage, le général Reay explique les efforts déployés par le groupe dans le domaine de l'action antimines.

Le Conseil de partenariat euro-atlantique contribue à l'action antimines

Au sens traditionnel, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) n'a pas pour mandat de faire du déminage humanitaire, sauf pour appuyer ses missions militaires.

Toutefois, dans le cadre du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui englobe les alliés de l'OTAN ainsi que les membres du

Partenariat pour la paix, le déminage humanitaire est devenu un axe pour la coopération, l'échange d'informations et le renforcement de la confiance entre les partenaires.

En décembre 1999, l'action future du CPEA a été définie dans un plan de travail pour le partenariat. Les tâches comprennent la création d'un fonds d'affectation spéciale pour financer la destruction des stocks, échanger des informations sur les normes et les technologies, accroître les possibilités de formation et partager l'expertise technique.

En mai 1999, le CPEA a tenu un atelier à Thessalonique, en Grèce, sur l'action antimines à l'échelle régionale. Les participants se sont penchés sur les possibilités de coopération entre les partenaires de la région au sujet de l'action antimines, de la collecte de données, de la promotion de normes, de la formation professionnelle et de la destruction des stocks.

Le Canada continuera d'œuvrer avec ce groupe et avec d'autres groupes de la région pour promouvoir une action antimines aussi large que possible par le plus grand nombre d'acteurs possible. ●

Albanie : un conseiller technique canadien aidera à détruire les stocks

En septembre 2000, le Canada enverra un conseiller technique en Albanie pour aider à détruire les stocks de munitions, y compris des mines terrestres.

Ce conseiller sera détaché pendant un an auprès du ministère de la défense de l'Albanie pour aider à détruire les stocks de munitions et à dresser un plan national de destruction des engins explosifs non éclatés dans le pays.

On trouve en Albanie, pays situé dans une région déchirée par des conflits armés depuis plus d'une décennie, de

nombreux dépôts de munitions constitués au cours des années. Cet ancien État communiste du sud-est de l'Europe, qui sort peu à peu de son isolement, a signé la Convention d'Ottawa le 8 septembre 1998 et l'a ratifiée le 29 février 2000. Il a aujourd'hui besoin d'assistance technique et financière pour s'acquitter de ses obligations en vertu de la Convention. Une première mission en Albanie de l'Ambassadeur canadien à l'action contre les mines, Daniel Livermore, a confirmé la volonté du Canada d'appuyer les activités de

On trouve en Albanie, pays situé dans une région déchirée par des conflits armés depuis plus d'une décennie, de nombreux dépôts de munitions constitués au cours des années.

déminage et de destruction des stocks dans ce pays.

Bien que les mines terrestres ne soient pas en Albanie un problème aussi grave que les engins explosifs non éclatés, le conseiller canadien aidera le pays à prendre les mesures nécessaires pour fixer ses priorités et élaborer des programmes d'élimination des munitions.

Ce projet est cofinancé par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale. On espère qu'il aidera l'Albanie à éliminer ses munitions en toute sécurité et lui permettra de suivre tout projet futur appuyé par le Canada pour la destruction des stocks dans ce pays. ●

